REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **04 février 2016**

Compte rendu affiché le **11 février 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **29 janvier 2016**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 11 FEV. 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 3

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane BADIOU**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.02.0461
Détermination du nombre d'adjoints au Maire

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La détermination du nombre d'adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal fixe librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour Vaulx-en-Velin un effectif maximum de douze adjoints au Maire, auxquels s'ajoutent quatre adjoints de quartier.

En vertu des dispositions combinées des articles L. 2122-10 et R. 2121-3 du Code général des collectivités territoriales, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et entre adjoints élus sur une même liste par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où le Conseil municipal déciderait que ce nouvel adjoint occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Dans ce deuxième cas, un autre adjoint peut candidater sur le poste devenu vacant ; s'il est désigné, son poste devient à son tour vacant.

Suite à la délibération précédente, le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur le nombre d'adjoints au Maire et sur le mode de désignation.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 12, auxquels s'ajoutent 4 adjoints de quartier.
Pour les postes de 2ème et 3ème adjoints, il est proposé de dire que le nouvel adjoint élu occupera le même rang dans l'ordre du tableau que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, et d'autoriser tout conseiller municipal, y compris s'il est adjoint, à candidater sur le poste devenu vacant.
Pour le poste de 13ème adjoint, il est proposé de faire avancer les adjoints à partir du 14ème rang d'une position. Ceci donnera lieu à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le 16ème rang du tableau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité.

- Fixe le nombre d'adjoints à 12 ;

- Fixe le nombre d'adjoints de quartier à 4 ;

Soit 16 postes d'adjoints.

- Dit que les nouveaux 2ème et 3ème adjoints élus occuperont le même rang dans l'ordre du tableau que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

- Autorise tout conseiller municipal, y compris s'il est adjoint, à candidater sur les postes de 2ème et 3ème adjoints devenus vacants ;

- Dit que les adjoints à compter du 14ème rang avancent d'un rang dans le tableau ;

- Dit que le nouvel adjoint élu occupera le 16ème rang du tableau.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY